



Vide-Grenier

LARÇAY

Bords du Cher

Dimanche 7 Septembre 2025

Organisé par le Comité des fêtes de Larçay

Bulletin d'Inscription

À retourner au Comité des fêtes de Larçay : Mairie de Larçay, 37270 Larçay

Inscription : personne physique (particulier) ou personne moral (professionnel)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né le : à

Adresse :

Ville : Code Postal :

N° Téléphone :

N° Carte d'identité (*particuliers*) :

N° Registre du commerce (*professionnels*) :

Véhicule immatriculé N° : Marque :

(Le véhicule restera sur le site avec l'exposant pendant toute la manifestation.)

Désire réserver : mètres, soit €

Tarifs : particuliers 12,50 € les 5 mètres - professionnels 25€ les 5 mètres

(Emplacement par multiple de 5 mètres)

Demande à Monsieur le Maire de Larçay, l'autorisation de me livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers, à titre exceptionnel et non renouvelable, à l'occasion de la manifestation du 7 septembre 2025.

Déclare sur l'honneur :

Pour les personnes physiques : Ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L310-2 du Code de Commerce)

Pour les personnes morales : Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de Commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Pour les personnes physiques et personnes morales : que les renseignements ci-dessus sont exactes et décharge le COMITÉ DES FÊTES DE LARÇAY de toutes responsabilités.

Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (Loi du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers).

Le paiement devra être joint au bulletin d'inscription afin que celle-ci soit validée.

Chèque à établir à l'ordre du COMITÉ DES FÊTES DE LARÇAY ; il ne sera pas accusé réception de l'inscription-sauf pour les personnes qui auront indiqué un **numéro de portable sur le bulletin d'inscription.**

Toute réservation non réglée ne sera pas prise en compte.

Les objets présentés restent sous la seule responsabilité de l'exposant. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'incident, vol, bris ou tout autre événement. J'ai pris note du règlement ci-dessus et sais que toute annulation de ma part ne pourra donner lieu au remboursement de l'inscription qui restera acquise à l'organisateur.

Fait à le

Signature :

L'installation se fera à partir de 6h.

NB : Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la préfecture.

Document imprimé par le CDFDL

Pour tout renseignement appeler le 06 66 39 58 83 ou 06 23 41 24 69
ou 06 60 89 99 48

Ne pas jeter sur la voie publique